

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 4 septembre 2018 à 20h, sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, Maire.

Sont présents:

- M. Marc Dubeau, Maire**
- M. Bruno Guilbault, Conseiller**
- Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**
- M. Mario Godbout, Conseiller**
- Mme Lucie Racine, Conseillère**
- M. Lawrence Cassista, Conseiller**
- M. Luc Bergeron, Conseiller**

Secrétaire d'assemblée : **Mme Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière**

PUBLIC : **3**

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1.** Comptes.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1.** Avis de motion : Règlement sur la gestion contractuelle.
 - 5.2.** Adoption du projet de règlement n°414-2018 sur la gestion contractuelle.
 - 5.3.** Avis de motion : Modification du règlement n°411-2018 sur les compteurs d'eau.
 - 5.4.** Adoption du projet de règlement n°411.1-2018 modifiant le règlement n°411-2018 sur les compteurs d'eau afin de modifier les immeubles non résidentiels assujettis au règlement.
 - 5.5.** Adoption du règlement n°354.1-2018 modifiant le règlement n°354-2012 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
 - 5.6.** Fondation J.M. Béland-Participation au souper-spectacle.
 - 5.7.** Souper spaghetti-Paroisse Notre-Dame-du-Saint-Rosaire.
 - 5.8.** Office municipal d'habitation de Saint-Joachim-Adoption du budget révisé 2018.
- 6. RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1.** Adoption du manuel de l'employé ainsi que des contrats de travail.
- 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1.** Demandes d'approbation PIIA.
- 8. AFFAIRES NOUVELLES**
 - 8.1** Entente intermunicipale-sauvetage hors-route.
 - 8.2** Contrat-réfection du ponceau de la route des Carrières.
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

145-20180904

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

146-20180904

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

147-20180904

4.1. COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 4 septembre 2018;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AVIS DE MOTION

5.1. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Madame Lucie Racine, conseillère, donne avis de motion de l'adoption lors d'une séance du conseil subséquente, d'un règlement sur la gestion contractuelle en remplacement de la politique actuelle de la Municipalité. Ce règlement permettra à la Municipalité de passer des contrats de gré à gré en bas du seuil fixé par le règlement ministériel. Toutefois, des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants pour des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et en bas du seuil d'appel d'offres public seront mises en place à compter de l'entrée en

vigueur du règlement à être adopté.

148-20180904

5.2. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°414-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Considérant qu'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 6 décembre 2010 conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelée «C.M.»);

Considérant que l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1er janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

Considérant que le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui sont en bas du seuil fixé par règlement ministériel et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, prévoir des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants;

Considérant que la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants pour des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et en bas du seuil d'appel d'offres public décrété par règlement ministériel et, qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

Considérant que le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

Considérant qu'un avis de motion a été donné, qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 août 2018 et est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement n° 414-2018 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

AVIS DE MOTION

5.3. AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT N°411-2018 SUR LES COMPTEURS D'EAU AFIN DE MODIFIER LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT

Madame Marie-Claude Bourbeau, conseillère, donne avis de motion de l'adoption lors d'une séance du conseil subséquente, d'un règlement modifiant le règlement n°411-2018 sur les compteurs d'eau afin de modifier les immeubles non résidentiels assujettis au règlement actuellement en vigueur. Ce projet de règlement découle des nouvelles mesures d'assouplissement de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable diminuant ainsi le nombre de compteurs à installer dans les immeubles non résidentiels et mixtes ou mixtes ciblés.

149-20180904

5.4. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°411.1-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°411-2018 SUR LES COMPTEURS D'EAU AFIN DE MODIFIER LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT

Considérant que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable a récemment été mise à jour en ajoutant des nouvelles mesures d'assouplissement modifiant l'obligation de certains immeubles non résidentiels et mixtes ou mixtes ciblés à poser des compteurs d'eau;

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer à la réglementation en vigueur la nouvelle liste

d'immeubles où l'installation de compteurs d'eau est requise;

Considérant qu'une copie du règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité.

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement n° 411.1-2018 modifiant le règlement n°411-2018 sur les compteurs d'eau afin de modifier les immeubles non résidentiels assujettis au règlement.

Adoptée

150-20180904

5.5. ADOPTION DU RÈGLEMENT N°354.1-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°354-2012 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Considérant que la loi (PL 155) modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec (2018, chapitre 8) a été sanctionnée le 19 avril 2018;

Considérant que la loi (PL 155) modifie notamment la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Considérant que les municipalités ont l'obligation de modifier le code d'éthique des employés six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de la loi;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le règlement n° 354.1-2018 modifiant le règlement n°354-2012 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Adoptée

151-20180904

5.6. FONDATION J.M. BÉLAND-PARTICIPATION AU SOUPER-SPECTACLE

Considérant que la Fondation JM Béland offre un soutien aux enfants démunis dans leurs besoins primaires en nourriture, habillement, jouets et fournitures scolaires;

Considérant que la 20e soirée-bénéfice de la fondation se tiendra le 19 septembre prochain;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'autoriser un conseiller à participer à cette soirée-bénéfice au coût de 175\$.

Adoptée

152-20180904

5.7. SOUPER SPAGHETTI-PAROISSE NOTRE-DAME-DU-SAINT-ROSAIRE

Considérant que l'Unité Pastorale de La Côte-de-Beaupré a présenté une demande d'appui financier afin d'offrir à l'ensemble des paroisses de La Côte-de-Beaupré, un souper spaghetti qui se tiendra le 16 septembre prochain;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'octroyer une aide financière d'un montant de 100\$ à l'Unité Pastorale de La Côte-de-Beaupré.

Adoptée

153-20180904

5.8. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-JOACHIM-ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2018

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu :

a) D'approuver le budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Joachim situé au 2, rue de la Noblesse à Saint-Joachim;

- b) De contribuer financièrement pour un montant de 1 591\$.

Adoptée

6. RESSOURCES HUMAINES

154-20180904

6.1. ADOPTION DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ AINSI QUE DES CONTRATS DE TRAVAIL

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu :

- a) D'approuver le manuel de l'employé ainsi que les contrats de travail tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- b) D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents.

Adoptée

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA

155-20180904

7.2. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-553, AVENUE ROYALE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 553 avenue Royale ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

Considérant qu'il est proposé de remplacer quatre (4) fenêtres du solarium sur le mur arrière de la résidence, que les fenêtres actuelles sont fixes, elles ne s'ouvrent pas ;

Considérant que les nouvelles fenêtres seront à battants et en PVC blanc ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés ;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau unanimement résolu d'**autoriser** la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 553, avenue Royale.

Adoptée

156-20180904

7.3. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-132, CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

Considérant que la propriétaire souhaite procéder à des travaux de restauration du bâtiment principal sis au 132 chemin du Cap-Tourmente ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et inventoriée au patrimoine bâti de la MRC ;

Considérant qu'il est proposé de restaurer la contre-fenêtre et la finition extérieure de 8 fenêtres de la résidence ;

Considérant que le matériau actuel est du pin blanc peint en blanc et que la restauration sera réalisée avec le même matériau et la même couleur ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les objectifs, visant à

préservé les caractéristiques architecturales du bâtiment et que les critères relatifs aux matériaux et aux couleurs sont respectés ;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau unanimement résolu d'**autoriser** la demande de permis qui concerne les travaux de restauration du bâtiment principal sis au 132, chemin du Cap-Tourmente.

Adoptée

8. AFFAIRES NOUVELLES

157-20180904

8.1. ENTENTE INTERMUNICIPALE-SAUVETAGE HORS-ROUTE

Considérant que l'objectif de l'entente est d'encadrer le mode de fonctionnement ainsi que les coûts reliés au sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le territoire des villes et municipalités desservies par la dite entente;

Considérant que la réalisation d'un tel service de sauvetage favorise équitablement les services aux citoyens ainsi qu'aux personnes en détresses ou nécessitant de l'aide;

Considérant que l'accès à certaines parties du territoire peut-être difficilement possible;

Considérant que l'achat d'équipement pour ce type de sauvetage ne peut pas être fait par toutes les villes et municipalités;

Considérant que le Ministère de la Sécurité publique octroie une aide financière à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour ce projet;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Joachim émet un avis favorable pour signer une future entente intermunicipale concernant les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI).

Adoptée

158-20180904

8.2. CONTRAT-RÉFECTION DU PONCEAU DE LA ROUTE DES CARRIÈRES

Considérant qu'il est nécessaire de procéder rapidement à des travaux de réfection du ponceau situé sur la route des Carrières étant donné son état vétuste;

Considérant que la municipalité a obtenu une aide financière (PAARRM) pour réaliser la réfection du ponceau de la route des Carrières;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'octroyer un contrat à Terrassement 3D pour fournir la machinerie et la main-d'œuvre au coût de 15 500\$ outre les taxes pour réaliser les travaux de réfection au ponceau de la route des Carrières, tel que présenté à la soumission datée du 13 août 2018.

Adoptée

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

159-20180904

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu de lever l'assemblée du 4 septembre 2018 à 20h16.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, maire

Anick Patoine, directrice générale et
secrétaire-trésorière